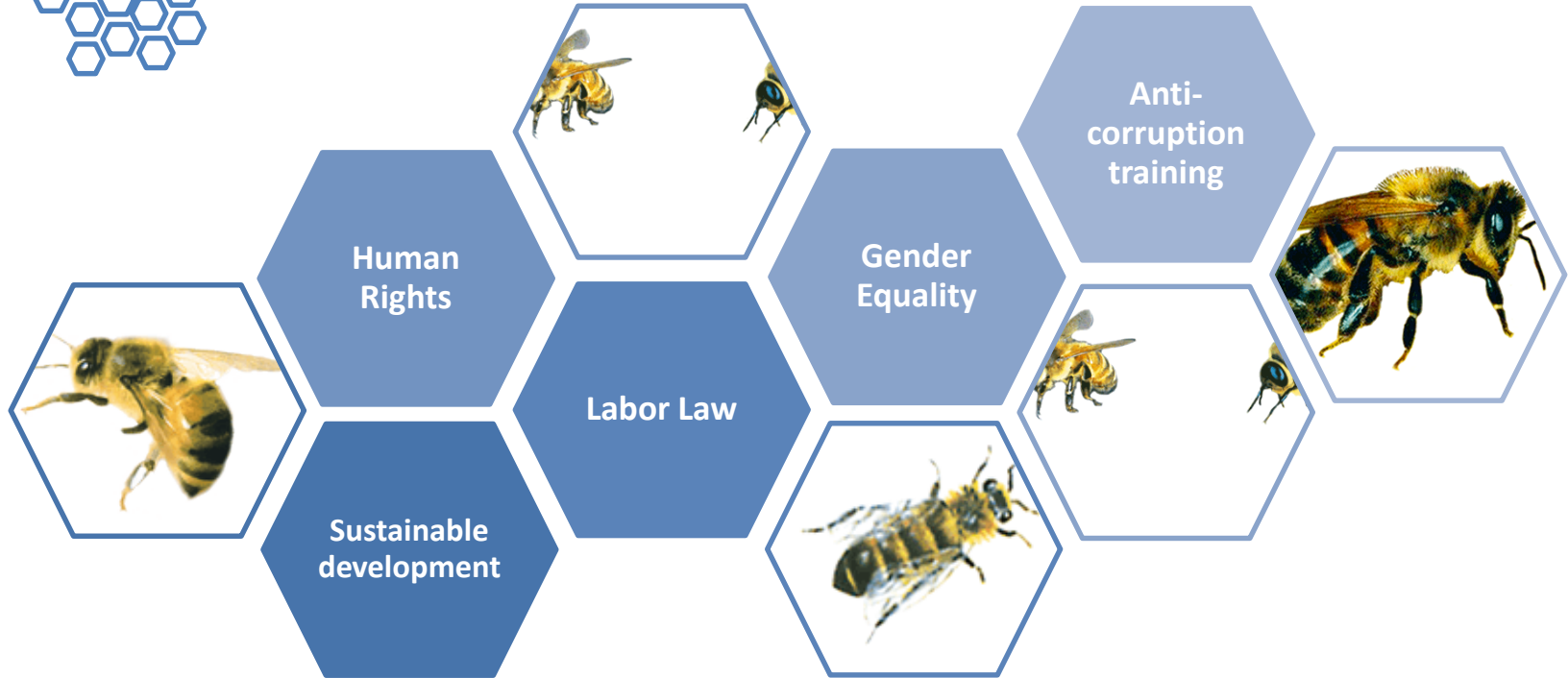




AXES MANAGEMENT

COMMUNICATION ON PROGRESS 2017 – 2018



Contact : Baptiste LEJOUR
 Email : baptiste.lejour@axes-management.fr
 Adhésion : 10/7/2009



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

« Sharing values, improving performance »

Le partage de valeurs, la recherche de la performance



Déclaration du Président Directeur Général

« L'ABEILLE ET LES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL »

- Nous nous posons la question lancinante suivante l'année dernière : dans un contexte de grande instabilité, que peuvent nos modestes initiatives individuelles, que peut notre petite abeille devenue notre symbole depuis 2009 ? Le respect des principes du Pacte mondial a-t-il encore un sens, lorsque de fortes incertitudes pèsent sur notre avenir et celui de nos enfants ? A cette question, que notre équipe se pose en permanence, nous répondons que nos humbles initiatives peuvent changer le monde positivement ! C'est dans la persévérance des intentions et la pérennité des efforts que le management par la preuve, dont nous sommes cette fois pleinement responsables, peut se révéler.

Notre rôle de consultants et de formateurs tient précisément à cette capacité d'apporter aux autres le meilleur de nos missions, de créer ce lien social et d'expertise entre des organisations qui n'ont pas vocation naturelle à travailler ensemble ni à se connaître. Une sorte de variante humaine du *benchmarking*...

Au-delà des chiffres d'affaires et des ratios financiers, nous voyons dans notre activité le symbole d'une valeur ajoutée non-marchande : au-delà même de la production de richesse dans une économie responsable, il y a la place pour la création de liens sociaux et d'échanges en réseaux autour de valeurs partagées.

Nous avons fait de ce constat le symbole de notre cabinet : oui, la petite abeille est bien la marque de ce « supplément d'âme », insoluble pour l'heure dans les règles financières et comptables des entreprises, mais bien au cœur de la production de la valeur globale à laquelle -nous semble-t-il- les principes du Pacte mondial fournissent une précieuse cohérence.

- Notre petite abeille, symbole de notre cabinet depuis son origine, ne se décourage donc jamais, rapportant et rapportant encore à la ruche le pollen. On trouvera ainsi dans la suite de ce 9^{ème} COP, les efforts que nous avons accomplis dans l'approfondissement des principes qui guident le Pacte mondial. Comme chaque année, confrontés à la réalité, certains de nos efforts ont été couronnés de succès et sont une source de motivation supplémentaire pour notre équipe et nos partenaires ; d'autres, parmi nos efforts, n'ont pu être malheureusement transformés en succès, mais ils constituent pour autant un objectif mobilisateur qui nous nous attachons à réaliser...

Réaffirmer nos engagements en faveur des principes du Pacte mondial...

- Ce neuvième COP, comme chaque année depuis 2009, décrit les trajectoires que nous avons suivies depuis l'année dernière, nos actions et nos résultats, ancrés dans les valeurs qui ont fondé notre entreprise, il y a désormais 30 ans. Ces actions ont été poursuivies et approfondies à la lueur des principes du Pacte mondial.
- Le présent COP est un rendez-vous essentiel pour nous : rendez-vous annuel avec les membres de notre équipe, avec nos partenaires et avec nos clients. **Nous réaffirmons, par le présent COP, notre engagement à contribuer avec nos moyens et à notre place à la mise en œuvre des 10 principes fondateurs du Pacte mondial, pour convaincre nos interlocuteurs de conjuguer nos forces dans le sens d'une plus grande responsabilité sociale des entreprises.**
- Naturellement, aucun résultat significatif n'aurait pu être obtenu sans l'adhésion profonde de chacun de nos membres ni la participation active de chacun de nos partenaires à nos convictions. Qu'ils en soient ici, et de nouveau, vivement remerciés.



AXES MANAGEMENT
24 rue des écoles
75005 Paris (France)

Baptiste LEJOUR

Président Directeur général



Nos activités, notre politique, nos interventions

AXES MANAGEMENT[®], EXPERT DU SECTEUR PUBLIC

NOTRE ÉQUIPE

Notre équipe est constituée d'une dizaine de collaborateurs et d'une cinquantaine d'experts associés. Cette équipe partage les valeurs fondamentales d'éthique, de rigueur et de professionnalisme reposant sur :

- Le partage des fondements de l'intérêt général et de l'action publique,
- Des consultants-formateurs sans cesse mobilisés sur les métiers et les bonnes pratiques dans leur domaine d'expertise,
- Des méthodes pédagogiques au plus haut niveau des standards de la profession,
- Un fort investissement en recherche et développement sur chacun des thèmes traités,
- Une totale indépendance financière et le respect d'une déontologie sans faille.

NOS INTERVENTIONS

Créé en 1988, AXES MANAGEMENT est un expert reconnu du management public et de la modernisation des services publics en France et à l'étranger. Nous réalisons plusieurs types de missions :

Des **MISSIONS DE CONSEIL** parmi lesquelles :

- des missions d'audit,
- des conseils en gestion et en organisation,
- l'accompagnement au changement institutionnel,
- l'évaluation de politiques publiques,
- le renforcement des capacités.

Des **ACTIONS DE FORMATION**, parmi lesquelles :

- des sessions « *intra* » réalisées sur site, pour les besoins d'une organisation,
- des sessions « *inter* », réunissant des cadres provenant d'horizons professionnels divers,
- des colloques et des journées d'études sur les thèmes innovants du management public.

Des **PROGRAMMES DE RECHERCHE**, en liaison avec des Universités et des organismes publics de recherche et d'études.

NOS ACTIVITÉS EN QUELQUES CHIFFRES...

AXES MANAGEMENT, depuis sa création...

- 7 634 stages de formation « inter »,
- 5 917 stages de formation « intra » sur site,
- 4 535 stagiaires chaque année,
- 1007 missions d'étude, de conseil et d'accompagnement.

Quelques-uns de nos clients...

Conseil d'État, Cour des Comptes, Inspection générale des Affaires sociales, Assemblée nationale, Sénat, DILA, Commission européenne, Banque mondiale, République algérienne, République du Cameroun, Ecole nationale d'administration, Services du Premier Ministre, Ministère de la Justice, Ministère du Travail, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère des Finances et des Comptes publics, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Établissements publics nationaux (Château de Versailles, Musée du Louvre, CNRS, IFSTTAR, INRIA, INRA, Météo-France,...), Ville de Paris, Ville de Marseille, Conseils départementaux et Conseils régionaux, Hôpitaux (AP-HP, HCL, divers CHU,...), entreprises privées (Air liquide, Ansell, ATOS, DCNS, NEXTER SYSTEM, Elior, JC Decaux, SETEC, SODEXO, UGAP, Vivendi,...)

NOTRE POLITIQUE D'INTERVENTION (1)...

ÉCOUTER, COMPRENDRE, PARTAGER...

Nous inscrivons nos interventions dans un cadre déontologique affirmé : nous capitalisons une expérience exceptionnelle et sans cesse renouvelée, alimentée par une veille scientifique sur les évolutions mondiales de l'action publique. C'est le fruit de cette expérience que nous nous attachons à partager avec nos interlocuteurs français et étrangers.

SOUTENIR LES VALEURS, RENFORCER LES CAPACITÉS...

La pluralité de nos expertises dans le champ de l'action publique, l'aptitude de notre équipe au dialogue multiculturel et disciplinaire, reposent sur la complémentarité de nos modes d'intervention : diagnostic, ingénierie pédagogique, formation, conseil et assistance technique, accompagnement à la mise en œuvre des réformes institutionnelles.

Cette complémentarité nous permet de conduire d'importantes missions pour le compte d'Etats, d'institutions françaises, d'institutions bilatérales et multi latérales impliquées dans l'aide publique au développement :

- Appui à la Gouvernance et à la réforme institutionnelle,
- Analyse des pratiques managériales,
- Renforcement des fonctions de management,
- Mise en œuvre des processus de décentralisation,
- Contrôle et qualité de la dépense publique,
- Prévention de la corruption et formations des acheteurs publics,
- Elaboration de guides d'audit pour les Corps de contrôle,
- Contrôle interne et analyse de risques.

NOTRE POLITIQUE D'INTERVENTION (2)...

Notre politique repose très largement sur des exigences d'accompagnement et de transferts d'expertise durables :

- Recommandations à fort impact opérationnel,
- Appropriation des méthodes par les bénéficiaires,
- Mise en œuvre de solutions adaptées et durables,
- Renforcement des capacités et des expertises.

ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE PUBLIQUE...

La prise en compte des spécificités du secteur public constitue pour nous un enjeu essentiel. Nous consacrons en priorité notre effort de recherche à l'évaluation permanente des forces et des faiblesses des projets de modernisation de l'Etat en France et à l'étranger. Cette expertise nous permet aujourd'hui de proposer des démarches à la fois innovantes et réalistes, visant à l'optimisation des ressources publiques et de l'aide extérieure.

Nos valeurs, notre professionnalisme, notre conception de l'assistance au développement, fondés sur une expérience multisectorielle et multiculturelle, nous ont permis de devenir un partenaire privilégié des Corps de contrôle nationaux, des grandes institutions internationales de coopération et d'aide au développement, notamment la Commission européenne, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et les agences de coopération bilatérales.



Nos actions en faveur de la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

PRINCIPE 1 – PROTECTION DES DROITS DE L’HOMME

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 1

AXES MANAGEMENT intervenant plus particulièrement en France et sur les pays membres de l'Union européenne n'est pas exposé *a priori*, dans le cadre des contrats directs que nous concluons avec les administrations publiques et gouvernementales aux risques de violation du droit international garantissant les principes universels des droits de l'Homme.

Néanmoins, et comme nous l'avons souligné lors de nos derniers COP, nous avons engagé une réflexion plus profonde sur cette question et le respect de ces principes dès l'année 2010 : le respect du droit international relatif aux droits de l'Homme peut-il être un sujet pour une compagnie de petite taille évoluant sur les marchés des pays démocratiques ?

Nous répondons positivement, et sans ambiguïté, à cette question : oui, le respect du droit international relatif aux droits Humains concerne chacun d'entre nous, et l'engage dans ces actions et son environnement. Notre réflexion et nos actions ont pour l'année 2017-2018, objet du présent COP, comme pour les années précédentes, concerné la mise en place d'une chaîne de valeur maîtrisée quant à ce principe 1. C'est à ce titre que nous continuons à qualifier et documenter notre *Supply Chain* en posant des principes et des valeurs de promotion et de défense des droits de l'Homme.

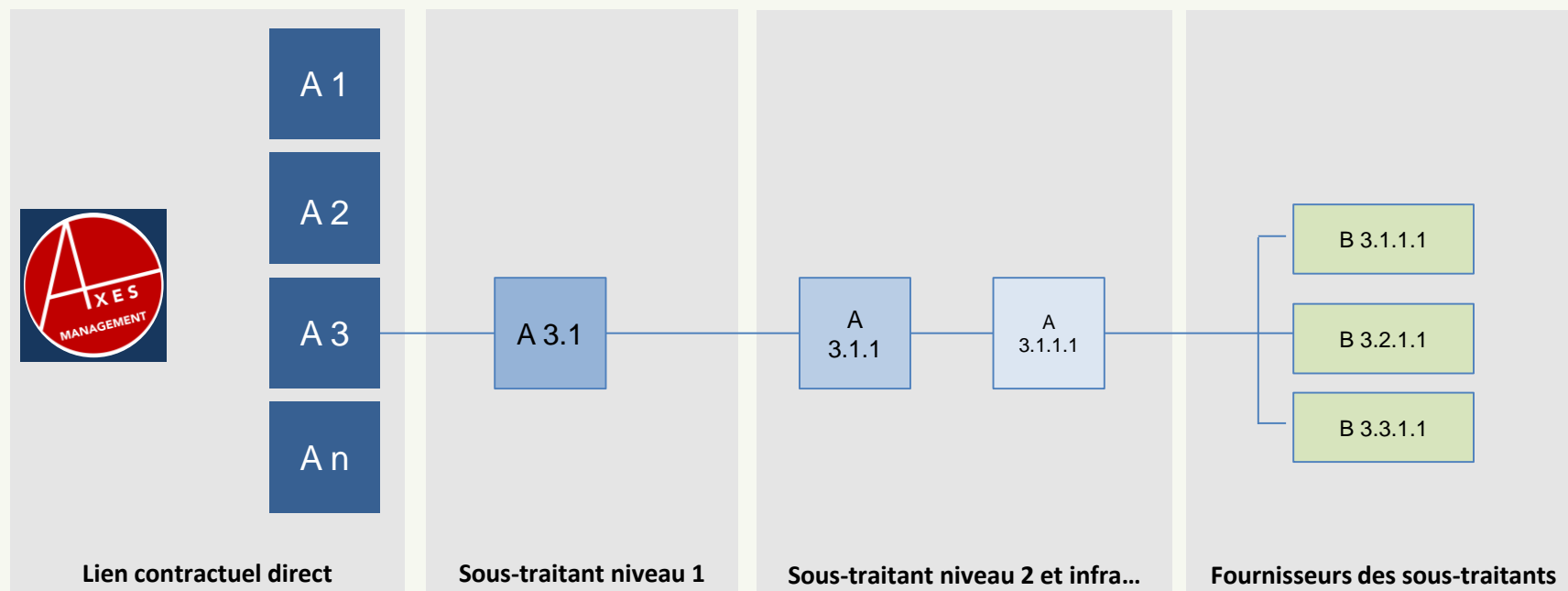
Par ailleurs, en complément des actions entreprises à compter de 2010, nous participons beaucoup plus activement à la vigilance sur l'action publique en soutenant le mouvement des lanceurs d'alertes (*whistleblower*) en France et plus généralement en Europe. Nous poursuivons également nos contacts avec les associations américaines (POGO, notamment) dans le but de comparer les pratiques.

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 1

Action n°1 : L'identification et la qualification du périmètre de notre *Supply Chain*

Référence : procédure interne créée en 2011 et poursuivie en 2017/2018 (*Rappel*)

Objet : Les activités de formation, de conseil et d'audit que nous exerçons dans le respect des règles professionnelles qui nous régissent, nous conduisent à faire appel à de nombreux intervenants et partenaires : vacataires externes, prestataires de services, imprimeurs, fournisseurs d'accès, informatiques, maintenance, voyagistes, restaurateurs,... Il s'est agi pour nous de tracer cette chaîne logistique et de nous doter de la cartographie intégrale de nos intervenants y compris indirects (sous-traitants de niveau 2 et *infra*). C'est cette chaîne que nous maîtrisons totalement aujourd'hui, y compris en terme de rémunération équitable des producteurs.



NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 1

Action n°2 : Notation du risque et sélection des prestataires et fournisseurs

Référence : procédure interne

Objet : Cette cartographie permet d'identifier la profondeur de notre *Supply Chain* et de repérer les zones de risques quant au respect des droits de l'Homme. A ce titre, nous sommes conduits à interroger nos partenaires sur l'ensemble de la chaîne, et à leur demander des justifications quant aux conditions de respect des droits de l'Homme sur leur propre production.

En complément de nos propres informations, nous traitons systématiquement les rapports qui nous parviennent par les ONG et instances officielles sur le respect des droit de l'Homme : *Human Rights Watch, Transparency International, Project On Government Oversight (POGO)*, agences de l'ONU, réseaux diplomatiques,...

Durant l'année 2017 - 2018, nous avons été conduits à retirer le référencement d'un de nos fournisseurs pour non-conformité à ce champ d'action en faveur de la mise en œuvre des droit sociaux et humains. Cette décision a été notifiée aux services administratifs compétents.



Nos actions en faveur de la bonne gouvernance

PRINCIPE 10 - ANTI-CORRUPTION

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 10

AXES MANAGEMENT a travaillé depuis son origine à la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans le champ de l'action publique. Nos interventions dans le domaine de la réforme budgétaire, de la qualité comptable, de l'achat et des marchés publics comportent un fort impact opérationnel pour la lutte anti-corruption et, plus largement, pour le respect des bonnes pratiques. Nos missions de conseil et de formation sont l'occasion, tant en France qu'à l'étranger, de fournir aux cadres du secteur public, les outils, les méthodes et de partager avec eux les valeurs de la bonne gouvernance.

A cet effet, au cours des années 2017 et 2018, nous avons reconduit un certain nombre d'actions très significatives dans ce domaine. Ce sont ces actions de conseil, de formation et de promotion des valeurs et des pratiques de bonne gouvernance, qui sont présentées ci-dessous :

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 10

AXES MANAGEMENT a reconduit et amplifié, durant la période référence, quatre séries d'actions précises et d'ampleur au soutien des principes et des pratiques permettant de favoriser les bonnes pratiques dans le domaine de l'action publique. Chacune d'elle est décrite dans la suite de ce COP.

Actions	Organisations	Thématiques et axes de mission
1	Ecole nationale d'administration (ENA Paris) – cycle international CISAP	Bilans d'expériences nationales sur la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans l'achat public
2	Stages spécifiques (France)	Thème : « <i>Le risque pénal dans les marchés publics</i> »
3	Conférences ENA – cycle international	Tables-rondes sur la réglementation des marchés publics et la corruption
4	Stages inter-administrations	<i>Passim</i> : « Gamme achats et marchés publics »

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 10

Action n°1 : Organisée par l'Ecole nationale d'administration française (ENA), dans le cadre de son programme international CISAP, cette action annuelle a réuni 27 hauts fonctionnaires des administrations de pays émergents et de pays en voie de développement autour de la problématique de la transparence de l'action publique et de la qualité de la dépense publique.

Référence : Bilan des expériences internationales en matière de commande publique.

Objet : Cette action se déroule chaque année à l'initiative de l'ENA (France) et permet de réunir des acteurs de la dépense publique et de la commande publique de premier plan : Inspections générales, Cours des comptes, magistrats, directeurs d'administration centrales en charge de la gestion de la commande publique. Ce cycle a pour ambition d'échanger les expériences européennes avec les expériences des autres systèmes : Afrique, Amérique du Sud, Europe de l'Est notamment. Il s'agit principalement de dresser un bilan des forces et des faiblesses des différentes réglementations, des difficultés liées à leur mise en œuvre respective dans une perspective multiculturelle.

Le cycle 2017/2018 s'est déroulé dans un contexte politiquement troublé sur les zones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, et dans la suite des premières et très graves tensions dans la sous-région Syrie/Irak. Les délégations présentes ont témoigné de la difficulté de mettre en œuvre et de pérenniser les principes de bonne gouvernance dans le domaine de l'achat public et de la qualité de la dépense publique. Très particulièrement, la nécessité d'une véritable politique de *Capacity Building* a été mis en avant. Ainsi, le cycle 2017/2018 a permis de réaliser un bilan complet des outils, des méthodes et des pratiques contribuant le plus efficacement aux bonnes pratiques d'achat public dans une perspective d'ouverture multiculturelle. AXES MANAGEMENT a ainsi pu, plus encore que les autres années, apporter son expertise et sa capacité au *benchmarking* des pratiques dans le domaine comparatif : présentation des règles européennes, des règles propres aux bailleurs internationaux et institutions de coopération, règles américaines, expériences spécifiques aux pays émergents et aux pays en voie de développement, AGP (*Agreement on Government Procurement*).

La nécessité de principes universels de bonne gouvernance ont été partagés par les participants, mais au-delà ce sont les outils concrets et opérationnels qui ont retenu l'attention : indicateurs, contrôle interne, détection des risques, politique de *Whistleblowing*,... **Un récolement sous la forme d'un dossier numérique d'une quinzaine d'expériences nationales a été constitué à l'issue de ce séminaire et remis à l'ensemble des parties prenantes.**

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 10

Action n°2 : Les séminaires inter-administrations relatifs au « *Risque pénal et responsabilités de l'acheteur* ».

Référence : Brochure des stages 2018, www.axes-management.fr

Objet : AXES MANAGEMENT a développé, à l'origine en collaboration avec le service centrale de prévention de la corruption du Ministère français de la Justice, et désormais avec la DAJ, un stage de formation relatif à la responsabilité pénale dans les marchés publics. Ce thème de formation, destiné aux cadres de la fonction publique française, dresse un panorama complet de la lutte contre les pratiques corruptives dans le champ des marchés publics et des atteintes au devoir de probité.

RESPONSABILITÉS DU GESTIONNAIRE PUBLIC

Sous le double effet de la demande sociale de transparence et de la judiciarisation de l'action publique, les gestionnaires publics commencent à prendre la mesure des risques juridiques associés à leurs fonctions : harcèlement moral, recel d'abus de biens sociaux, conflit d'intérêts, favoritisme, gestion de fait, mise en danger de la vie d'autrui... Ce stage dresse le panorama des principales fautes et infractions pouvant être associées à l'exercice d'une fonction publique. Il présente les méthodes et les outils qui permettent de prévenir.

RISQUES ET RESPONSABILITÉS DE L'ACHETEUR

La relation avec les fournisseurs, aspect central de l'acte d'achat, comporte un certain nombre de risques et sollicite plus que jamais la responsabilité de l'acheteur. Les principes de la commande publique renforcent cette responsabilité, et l'acheteur performant doit pouvoir identifier aujourd'hui ces "zones grises et noires" afin d'éviter de voir sa responsabilité personnelle mise en cause. Toutefois, l'essentiel des risques liés à l'achat est mal connu et les textes sont épars : code pénal, code du travail, code de la propriété intellectuelle,...

Les délits essentiels, sanctionnés par le Code pénal y sont présentés à l'aide de nombreux exemples et présentation de cas pratiques : délit de favoritisme, délit de corruption, de recel d'abus de biens sociaux, de prise illégale d'intérêt et de faux en écriture publique. Ce stage est l'occasion de réfléchir à la prévention des risques pénaux et à la mise en place de procédures de contrôle interne afin de détecter et de prévenir les risques.

AXES MANAGEMENT a reconduit pour 2017 le module « déontologie » permettant de travailler dans le cadre d'une formation-action à la rédaction de chartes d'éthique dans le domaine de l'achat public.

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 10

Action n°3 : Les conférences et tables-rondes de l'ENA sur le thème de la corruption dans les achats publics

Référence : ENA, CISAP, Paris

Objet : A l'initiative de l'Ecole nationale d'Administration (ENA-France) et comme chaque année, des conférences et tables-rondes ont été mises en place dans le cadre du cycle international du CISAP sur le thème « *Quelle réglementation pour lutter efficacement contre la corruption dans les marchés publics ?* ».

Cette action a été conçue triplement par le Service Central de Prévention de la Corruption (Ministère de la justice), la Direction des Affaires juridiques (Ministère de l'Économie et des Finances), et AXES MANAGEMENT sous la forme suivante :

- 1) Définition et présentation des pratiques corruptives et déviantes dans les achats publics
- 2) Méthodes de détection de ces pratiques corruptives
- 3) Conception législative (*Law making*) pour lutter contre ces pratiques

Ces actions ont rencontré un vif succès, comme les années précédentes, les acheteurs publics et les Corps de contrôle français et étrangers étant souvent démunis dans la lutte contre les formes modernes et sophistiquées de corruption. Notamment, des indicateurs ont été fournis aux participants pour détecter et anticiper les manœuvres de corruption sans cesse renouvelées dans une perspective internationale.

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 10

Action n°4 : *Passim*, « *La gamme achats et marchés publics* »

Référence : AXES MANAGEMENT, www.axes-management.fr

Objet : AXES MANAGEMENT propose aux cadres des secteurs publics et privés une gamme de 16 thèmes directement liés à la fonction achats/marchés publics. Bien que portant sur des problématiques différentes, une large place est consacrée à la présentation des bonnes pratiques, d'outils et de méthodes de nature à renforcer la qualité de la dépense publique et à prémunir les services publics contre les déviations et la « pathologie » de l'achat.

On peut prendre l'exemple du stage « *sélectionner les candidats et analyser les offres* » qui présente un panorama complet des méthodes conformes à l'éthique et aux principes universels de la commande publique : transparence des décisions et des procédures, égalité de traitement des candidats aux marchés publics, liberté d'accès des entreprises à la commande publique. Ce stage permet aux participants de prendre conscience de l'importance des critères de jugement des offres et d'une sélection rigoureuse et non-orientée des entreprises.

De même, le thème de « *l'analyse fonctionnelle et de l'analyse de la valeur* », permet aux participants de maîtriser les outils et les méthodes de nature à rédiger des cahiers des charges neutres et équilibrés. Il leur permet également de détecter les « clauses techniques sur-mesure », qui constituent généralement le premier pas dans les déviations de l'achat présidant elles-mêmes aux manœuvres corruptives.

C'est ainsi, l'ensemble de notre gamme qui participe à la professionnalisation des acheteurs publics et à l'identification des conditions opérationnelles de lutte contre les déviations.

NOS INDICATEURS SUR LE PRINCIPE 10

Nous suivons avec attention les actions que nous menons au titre du principe n°10 du Pacte mondial dans notre sphère d'influence et de compétences. Comme nous l'avons indiqué dans notre premier COP, ce suivi se traduit par deux indicateurs de suivi marchand de nos actions :

- 1- Nombre de stagiaires et de décideurs ayant participé aux actions contribuant à titre principal au principe n°10
- 2- Part du chiffre d'affaires réalisé dans notre chiffre d'affaires global au titre de la diffusion du principe n°10

Ces deux indicateurs de suivi donnent les informations suivantes pour la période de référence du présent COP :

Indicateurs	Données
Indicateur n°1	182
Indicateur n°2	8,78 %

Notre ambition pour la période couverte par le présent COP était de constater un maintien à l'identique de nos indicateurs sur nos zones d'influence tant en France que sur les marchés internationaux. Cette ambition n'a malheureusement pas été atteinte. Comme pour le COP précédent, la compression des dépenses publiques sur la période en France et plus généralement en Europe a limité le plein développement de ces actions. **Depuis 6 ans désormais, nous notons par ailleurs une plus grande difficulté à accéder, en tant que TPE, aux marchés des bailleurs internationaux du fait de la considérable mutualisation et globalisation des marchés de formation et de conseil sur financements internationaux. Cet élément se confirme malheureusement avec une plus grande ampleur pour la période couverte par le présent COP.**



Nos actions en vue d'éliminer les discrimination en matière d'emploi et de profession

PRINCIPE 6 - L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 6

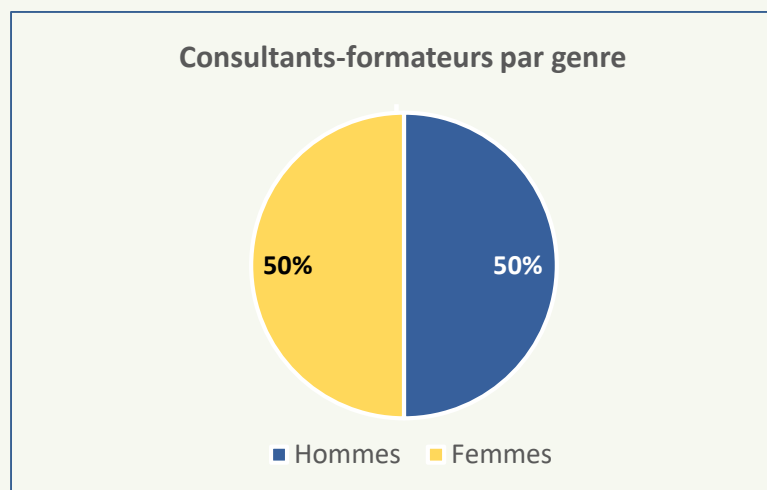
La mise en œuvre du principe n°6 du Pacte mondial relatif à l'élimination de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession est au cœur de nos valeurs et de notre responsabilité sociale depuis notre origine. Cet axe est pour nous un véritable principe d'actions.

Champ n°1 – la répartition des responsabilités occupées par genre (1)

Nous avons toujours été attachés à un équilibre professionnel fort entre hommes et femmes pour nos intervenants.

Il s'agit pour nous d'un élément essentiel de notre modèle social et culturel, et par dessus tout de la conviction de la stricte égalité des compétences, des expertises et des savoir-faire. Notre modèle n'impose aucun quota ni aucun droit de préférence, mais la seule conviction que l'équilibre des genres est à la source des grands équilibres sociétaux.

Ainsi, on trouvera dans le tableau suivant la répartition des responsabilités exercées par les femmes et par les hommes :



NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 6

Champ n°2 – la non discrimination et l'égalité des chances

Nous avons participé aux côtés de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé, aujourd'hui Commissariat Général à l'égalité des Territoires - CGET) à la gestion des projets de promotion de la diversité et de la promotion de l'égalité des chances. Afin de concrétiser ce travail et de l'ancrer dans la réalité du travail et de l'emploi, nous nous sommes portés volontaire pour adhérer à la charte de la diversité en entreprise. Les prochaines semaines devraient concrétiser cette ambition.



« Cette charte ambitionne de favoriser le pluralisme et de rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières. La diversité est reconnue comme un facteur de progrès pour l'entreprise. Une telle démarche contribue à son efficacité et à la qualité des relations sociales. Elle peut avoir un effet positif sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, de ses prestataires extérieurs et de ses consommateurs, en France et dans le reste du monde. »



*Par ailleurs, et à l'initiative de la Ville de Paris, nous avons été chargés de concevoir et d'animer un important programme relatif au « **Management de la diversité** » qui s'est poursuivi jusqu'en janvier 2018 et vient de nous être renouvelé pour une nouvelle période de 2 ans. Ce programme concerne désormais 6 800 cadres intermédiaires et supérieurs de la Ville de Paris. Dans ce cadre, nous avons été sollicité par la Ville de Paris pour participer à l'élaboration de l'accord intergénérationnel et à l'accord sur la parité femme-homme dans les services de la Ville.*



Nos actions en faveur du développement durable

PRINCIPE 8 - LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 8

Les actions sur notre fonctionnement interne (1)

AXES MANAGEMENT, nous l'avons affirmé avec force dès notre premier COP, se devait d'engager une démarche éco-responsable quant à son propre fonctionnement interne. Cette préoccupation s'est traduite de manière concrète par une attention particulière portée aux consommations de papier, à leur transport, à la recherche de solutions documentaires au bilan écologique favorable.

Nous portons aujourd'hui un bilan favorable du fait de efforts que nous avons entrepris dans nos propres pratiques. Avant d'exposer plus précisément nos progrès, il convient de rappeler les 3 axes de progrès que nous nous sommes fixés. Nous avons pérennisé ces axes afin de leur garantir un maximum de chances de réussites. Ce sont les axes suivants :

Actions	Axes de progrès	Résultats attendus
1	Economie de papier interne	Réduction des consommations internes
2	Substitution documentation numérique	Remplacement des supports papier par des supports numériques
3	Modification des supports de communication	Promotion du site internet de l'entreprise

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 8

Les actions sur notre fonctionnement interne (2)

Action n°1 : Réduction des consommations internes de papier

(Rappel) : Les métiers du conseil et de la formation sont largement exposés au risque de surconsommation de papier, et de photocopies, héritage de mauvaises habitudes et de pratiques erronées. Mobilisation de notre équipe sur la 2017/2018 sur cette question.

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier COP, nous avons en 2015 réorganiser totalement notre chaîne de production graphique, segment-clé de notre activité dans le domaine de la formation et du conseil. Ce travail, entrepris avec la cellule R&D de Toshiba France, s'est conclu par des actions concrètes :

- Suppression définitive de toutes nos imprimantes de bureaux ;
- Centralisation des travaux sur un seul équipement avec contrôle individuel des consommations et alertes de *compliance* ;
- Suppression de très nombreux supports papiers au profit d'une mise à disposition numérique des supports pédagogiques ;
- **Pour 2018, 2019 et 2020, le marché que nous avons avec la Ville de Paris (voir pages précédentes) prévoit la dématérialisation complète de nos supports pédagogiques.**

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 8

Les actions sur notre fonctionnement interne (3)

Action n°2 : Remplacement des supports pédagogiques papier par des supports numériques

(Rappel) : Traditionnellement, la documentation pédagogique que nous mettons à disposition de nos stagiaires dans les séminaires que nous organisons était constituée de dossiers de reprographie papier. Nous réalisons plus d'un million de copies papier de nos propres supports pédagogiques chaque année. Outre le papier lui-même, c'est également le transport de cette masse imposante qui représentait un enjeu sur la France entière et l'étranger. Nous avons opté pour le remplacement progressif de nos dossiers remis en supports papier par la réalisation de CD-Rom documentaires.

La mise en place courant 2015 de notre plateforme de téléchargement des supports a largement contribué au succès de notre nouveau circuit d'impression. Nous avons largement dépassé ici notre objectif. Nous constatons que cette trajectoire s'est pleinement confirmée sur la période 2017/2018, et s'amplifie plus encore sur la période ouverte du fait de l'entrée en vigueur obligatoire de la « Full Demat » au **1^{er} octobre 2018 pour l'ensemble des opérateurs de l'Etat en France et en Europe, qui représente l'essentiel de nos clients.**

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 8

Les actions sur notre fonctionnement interne (4)

Action n°3 : Modification des supports de communication

(Rappel) : Notre communication externe passe par la diffusion, à grande échelle, de brochures et plaquettes de présentation de nos activités. Ce sont plus de 40 000 brochures qui étaient diffusées chaque année auprès des responsables et cadres du secteur public en France et à l'étranger. Nous avons décidé en 2012 de remplacer largement le support de communication papier par le renforcement et la modernisation de notre site internet, vecteur désormais essentiel de notre communication. Cette action nous a permis d'économiser cette année 18 tonnes de papier d'impression et les coûts environnementaux de leur transport en France et à l'étranger. Nous avons largement rencontré l'adhésion de nos clients et de nos prospects à qui nous avons donné les chiffres de leur propre comportement de consultation internet de nos activités.

Cette action s'est poursuivie cette année et, tout naturellement les gains environnementaux sont moindres sur la période couverte par le présent COP dans la mesure où ce qui devait être réduit l'a été sur l'année 2015. **Pour les années 2017 – 2018 nous avons réduit notre consommation de papiers sur la base de la préparation des procédures « Full Demat).**

NOS ACTIONS SUR LE PRINCIPE 8

Les actions sur notre fonctionnement interne (5)

Ensemble des actions: normes et écolabels

Afin de suivre la traçabilité de notre politique documentaire sur l'ensemble de notre *Supply Chain*, sur les éditions résiduelles qui restent en format papier nous exigeons désormais un marquage éco-responsable sur les papiers que nous achetons ou que nos prestataires achètent pour notre compte (imprimerie). Nous avons exigé 3 labels, à cet effet, sur la période de référence :



La marque Imprim'vert a pour vocation de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie.

Elle accompagne les imprimeurs dans leur démarche environnementale. Un engagement de résultat est garanti par un cahier des charges national unique et par un règlement d'usage de la marque.



FSC (Forest Stewardship Council) est une organisation non-gouvernementale, à but non lucratif et indépendante, qui a été créée pour promouvoir à travers le monde un mode de gestion responsable et durable des forêts. FSC est un système de certification qui propose des standards, un système d'accréditation et un logo, reconnus par les entreprises et organisations qui souhaitent s'engager dans la voie du développement durable des forêts. Le label FSC assure un lien crédible entre une production et une consommation responsable des produits issus de la forêt, et permet de faire un choix éclairé vers des produits issus d'une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable.



Principale certification forestière à travers le monde, PEFC s'efforce de promouvoir, partout, des pratiques forestières compatibles avec la protection des ressources forestières et le bien-être économique et social des populations concernées.

Nous mettons sous observation particulière ce label pour l'année présente, compte tenu d'une contradiction entre le cahier des charges de la certification et plusieurs défaillances constatées.

NOS INDICATEURS SUR LE PRINCIPLE 8

Nous suivons avec attention les actions que nous menons au titre du principe n°8 du Pacte mondial sur les actions décrites ci-dessus. Cela se traduit, pour l'heure, par deux indicateurs de suivi de nos actions.

1- Part des papiers faisant l'objet d'un écolabel quant à leur mode de production et à la gestion responsable des ressources forestières sur le total des papiers utilisés par notre entreprise

2- Consommation moyenne de ramettes de papier par collaborateur de l'entreprise durant l'année d'exercice (1er sept./30 août)

Indicateurs	Données	Tendances
Indicateur n°1	100 %	😊
Indicateur n°2	5,3/personne	😊

Nous approfondissons pour la nouvelle période qui s'est ouverte au 1^{er} septembre 2018, l'idée que chaque action individuelle, si petite et modeste soit-elle, conforte l'ambition commune !



Les autres principes du Pacte mondial

NOS AMBITIONS POUR LA PÉRIODE A VENIR

LE RENFORCEMENT DE NOS ACTIONS

Rappel de nos convictions et de nos valeurs d'action :

Baptiste LEJOUR, ancien directeur exécutif du cabinet AXES MANAGEMENT, en a très récemment pris la direction générale, à la suite de Pierre-Eric VERRIER. Toute l'équipe d'AXES MANAGEMENT souhaite poursuivre et amplifier sa contribution, avec ses modestes moyens, à la mise en œuvre des 10 principes fondateurs du Pacte mondial, pour une plus grande responsabilité sociale des entreprises.

Acteur reconnu du management public, notre activité nous conduit à influencer en permanence les décideurs publics et les projets de modernisation des administrations françaises et étrangères. Nos valeurs et notre activité nous portent à promouvoir les principes et les outils de la bonne gouvernance. Nous réaffirmons l'heureuse convergence des principes mêmes du Pacte mondial et des valeurs dans lesquelles se reconnaissent les membres de notre équipe.

Le sens de l'intérêt général, les valeurs de service public, la régulation concertée des activités humaines et industrielles que nous avons en partage avec les administrations et les Corps de contrôle soutiennent naturellement notre ambition. Nos modes d'intervention, par essence ouverts à un large public de décideurs, nous donnent les moyens de l'efficacité, et contribuent à l'impact opérationnel de nos interventions sur trois segments essentiels :

- 1- Les études et le conseil,
- 2- La formation et le renforcement des capacités,
- 3- La recherche et les échanges académiques.

Comme les années précédentes, nous restons persuadés qu'à la fin *les abeilles* l'emporteront toujours sur l'intolérance et l'irresponsabilité. Plus que jamais, nous soutenons les valeurs communes du « vivre ensemble » et de la tolérance : du pollen déposé, en quelque sorte, sur les principes du Pacte mondial...

